



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-04 Du conseil municipal du 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 2 février 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260129-DEL26-01-29-04-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de mise en ligne : 09/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire. Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Monsieur FANFANI Antoine, Madame LERAUX Muriel qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER Julien.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 11	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 14		

Monsieur Antoine FANFANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE COUTANCES

Vu l'article R. 181-18 du code de l'environnement,

Par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2025, le Préfet de la Manche a prescrit l'ouverture d'une consultation du public parallélisée relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la commune de Coutances pour la reconstruction de la station de traitement des eaux usées (STEP) située sur les communes de Coutances et Saint-Pierre-de-Coutances.

Le projet de reconstruction est montré aux membres du conseil Municipal.

Il est demandé au conseil d'émettre un avis sur le projet.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Antoine FANFANI

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 09 FEV. 2026

Publication sur le site internet le 09 FEV. 2026